

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative au projet de modification du PLUi de la Communauté d'agglomération du Boulonnais n°3, sur les communes de Dannes, Neufchâtel-Hardelot, St-Etienne-au-Mont, Wimereux et Wimille.

En application des dispositions de l'arrêté de M. le Président de la Communauté d'agglomération en date du 09/12/2022, une enquête publique **est organisée, du 09 janvier 2023 à 9h00 au 10 février 2023 à midi, afin d'apporter des modifications au Plan Local d'Urbanisme intercommunal :**

- le classement en zone A de deux secteurs actuellement UGb sur les communes de Dannes et Neufchatel-Hardelot ;
- le classement en zone N d'un secteur actuellement en NL, et en N d'un secteur UCb-II et UEt à Neufchâtel-Hardelot ;
- le classement en zone NL d'un secteur actuellement classé en Na, et en N d'un secteur UFc à Saint Etienne-au-Mont ;
- le classement en zone N d'un secteur actuellement classé en UGa, UGb, UCd-I et UFc à Wimereux ;
- le classement en zone A d'un secteur actuellement classé en UEb à Wimille ;
- le classement en zone A d'un secteur actuellement classé en UCd-I à Wimille.

M. Dominique BOGAERT assumera la fonction de Commissaire enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

Un dossier avec registre d'enquête sera déposé au siège de la Communauté d'agglomération du Boulonnais ainsi qu'en mairie de Dannes, Neufchâtel-Hardelot, St Etienne-au-Mont, Wimereux, Wimille et sera consultable aux jours et heures habituelles d'ouverture.

Le dossier d'enquête dématérialisé sera consultable sur www.agglo-boulonnais.fr, et depuis les sites des communes concernées, afin que chacun puisse en prendre connaissance et éventuellement adresser ses observations par écrit à M. le Commissaire Enquêteur à l'adresse suivant : 1 Bd. du bassin Napoléon BP755 62321 Boulogne-sur-Mer cedex. Les observations peuvent aussi être transmises par courrier électronique : enquetepubliqueplui@agglo-boulonnais.fr

Le Commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public lors des **permanences suivantes** :

- le 09 janvier 2023 de 9h00 à midi, Communauté d'agglomération du Boulonnais,
- le 13 janvier 2023 de 14h00 à 17h00, Salon Escoffier, 4 rue de la Paix à Neufchâtel-Hardelot,
- le 20 janvier 2023 de 14h00 à 17h00, mairie de Wimille,
- le 03 février 2023 de 14h00 à 17h00, mairie de Neufchâtel-Hardelot,
- le 10 février 2023 de 9h00 à midi, Communauté d'agglomération du Boulonnais.